



Procès-verbal du Conseil du Département GEP
Séance du mardi 26 mai 2015 à 10 heures 30

Etaient présents :

HAMMOURI Hassan, Président, CAVASSILA Sophie, CHOROT Thierry (invité), DIALLO Mamadou saidou, FERRIGNO Rosaria, FIATY Koffi, OTHMAN Sami, QUIQUEREZ Laurent, SIAUVE Nicolas, YAHOUI Hamed, ZITOUNI Younes,

Etaient absents :

De MARCHI Fabien, PITTET Patrick (invité excusé),

Avaient donné procuration :

BENACEUR Michael à YAHOUI Hamed, BEUF Olivier à FERRIGNO Rosaria, DUFOUR Pascal à HAMMOURI Hassan, GADRAS Jan à HAMMOURI Hassan, GARRIGUES Olivier à OTHMAN Sami, MARTIN Olivier à YAHOUI Hamed, MOUTON Claire à CAVASSILA Sophie, RAZIK Hubert à ZITOUNI Younes (arrivé en séance à 12h20),

Assistait également :

EPRON Karine, JALLUT Christian, LOMBARD Philippe.

Le quorum étant atteint, Hassan HAMMOURI ouvre la séance à 10 h 35.

1°) Approbation du PV de la séance du 24 mars et du 20 avril 2015 :

Hassan HAMMOURI soumet aux voix le procès-verbal du Conseil de département du 24 mars 2015 qui est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions.

Hassan HAMMOURI soumet aux voix le procès-verbal du Conseil de département du 20 avril 2015 qui est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions.

2°) Classement des ATER :

Les comités consultatifs des sections 61,62 et 63 ont remontés leur classement au département. Le directeur présente les besoins remontés par les équipes pédagogiques.

Section 61 :

- Equipe pédagogique génie informatique et informatique industrielle : 126 heures
- Equipe pédagogique automatique : 1160 heures
- Equipe pédagogique CSSE : 62 heures

Section 62 : Pas de besoins remontés.

Section 63 :

- Equipe pédagogique électronique : 283 heures
- Equipe pédagogique GE : environ 240 heures
- BDE : 250 heures

Sophie CAVASSILA indique que le département a obtenu deux $\frac{1}{2}$ postes d'ATER : $\frac{1}{2}$ poste au titre d'un poste vacant (section 63) et un $\frac{1}{2}$ poste au titre du sous encadrement.

Rosaria FERRIGNO propose pour les prochaines campagnes que les besoins soient remontés à l'aide d'un tableau (spécifiant les UE) avec une règle de calcul unique pour toutes les équipes pédagogiques.

Laurent QUIQUEREZ souligne les besoins très importants du département et il s'étonne que la campagne FIORASO n'ait pas permis au département d'obtenir un poste. Il demande si les heures FOCAL sont comptées dans les besoins remontés.

Le directeur informe les conseillers que le responsable de l'équipe pédagogique GE lui a envoyé un mail indiquant que les deux premiers candidats classés de la section 63 n'ont pas le profil pour enseigner en GE et que le candidat classé 3^{ème} choisira certainement l'IUT. Le directeur projette et lit le mail à haute voix et cite : «Hélas, pour l'équipe GE les autres candidats n'ont pas les aptitudes attendues ». Le directeur indique que les candidats de la section 61 peuvent participer aux enseignements de BDE et d'informatique industrielle.

Laurent QUIQUEREZ demande que l'email de l'équipe GE soit porté à la connaissance des conseillers, et fait constater que l'interprétation de ce message était partielle. Il propose de revenir à des grandes masses par section. Il indique que les besoins en section 63 ne sont pas uniquement pour libérer l'équipe électrotechnique mais pour un remplacement dans la section 63 en général. Il propose de revenir à la position qui a fait consensus par le passé en GEP : $\frac{1}{2}$ poste pour la section 61 et $\frac{1}{2}$ pour la section 63.

Rosaria FERRIGNO souligne que les besoins en section 63 ne sont pas qu'en BDE mais aussi en électronique. Le classement de la section 63 peut permettre d'aider l'équipe pédagogique d'électronique et éventuellement libérer certains des collègues en électrotechnique. Elle précise que le classement de la section 63 est basé sur les besoins d'enseignement du département, elle pense que la section 63 devrait obtenir un $\frac{1}{2}$ poste d'ATER sachant qu'un de ces postes est issu d'un départ d'un personnel dépendant de cette même section. Rosaria FERRIGNO indique que le recrutement du MCF a bien été pris en compte lors des besoins. Les heures ont été retirées. Elle signale que l'année passée le recrutement d'un MCF en section 61 n'avait pas été retenu comme un critère pour ne pas donner de poste ATER à la section 61. Elle s'étonne que cet argument soit donné cette année pour le recrutement en section 63. Rosaria FERRIGNO demande au directeur du département d'argumenter et de justifier le 1160 h affichées pour l'automatique. Elle constate que les équipes pédagogiques relevant de la section 63 ont toutes fait l'effort de transmettre un argumentaire. Hassan HAMMOURI dit que la comptabilité des heures a été faite par JC.MARQUES. Rosaria FERRIGNO demande à ce que JC.MARQUES soit appelé en séance du conseil pour qu'il puisse argumenter ces 1160 h affichées. JC.MARQUES n'a pu être joint. Les conseillers demandent alors à ce que la justification des besoins en automatique soit jointe au PV du conseil, ce qu'approuve le directeur de département.

Hamed YAHOUÏ constate que tous les membres ne se sont pas exprimés. Il rappelle qu'il n'y a pas de sous équipe pédagogique et que toutes les équipes doivent être considérées. Il demande une clarification de la procédure des ATER lors d'un prochain conseil.

Des discussions divergentes s'engagent sur le choix des affectations aux sections CNU des 2 $\frac{1}{2}$ supports ATER.

Hassan HAMMOURI soumet au vote les propositions suivantes :

- Section 61 et 61 : 10 voix
- Section 61 et 63 : 6 voix
- 1 bulletin nul

Hassan HAMMOURI propose le classement des 2 premiers candidats de la section 61 puis les 2 premiers candidats de la section 63 puis le premier candidat de la section 62.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins 6 absentions.

3°) Validation des coûts de la mention master GP ; brève présentation des fiches AOF des mentions :

Suite à l'étude des maquettes, Nicolas SIAUVE présente les recommandations concernant les projets. Sophie CAVASSILA demande à la direction du département d'informer les membres du conseil de département du calendrier de la procédure d'accréditation des formations. Le directeur précise qu'un conseil de FST se tiendra le 11 juin et un CEVU le 15 juin.

Mention Licence EEEA :

- Prendre en compte les remarques de l'HCRES concernant les relations avec les industriels,
- Supprimer du fichier coût le L1,
- Faire apparaître les enseignements statutaires hors GEP comme décrit dans la procédure.

Laurent QUIQUEREZ intervient sur la présence des industriels dans une Licence généraliste. Il cite la justification donnée par une autre université avec laquelle il est d'accord : les méthodes pédagogiques étant encadrées pour assurer l'homogénéité de l'enseignement, la présence d'industriels devant s'y conformer n'apporte pas de plus-value pédagogique.

Mention Master GP :

- Utiliser la dernière version du fichier cout transmise par Sonia Fleck qui permet de bien faire apparaitre les EC statutaires UCBL, des vacataires et des EC hors UCBL,
- Supprimer dans la fiche cout l'apparition de deux parcours en GP (il n'y en a qu'un) conformément à la fiche schéma type,
- Pour le parcours M2 GPA en alternance de faire apparaitre les coûts au prorata du public FC ou FI dans les colonnes ressources propres et GEP,
- pour le parcours GP Mines donner un autre intitulé à l'Ue Conversion Energie,
- le parcours GP Mines devra faire une vraie mutualisation de 12 crédits obligatoire en M2 (les cours en visio peuvent être envisagés et les TD, TP peuvent être indépendants) afin d'intégrer les disciplines génériques du GP. Ces U.E sont à prendre parmi celle proposées dans le parcours GP Lyon,
- Un parcours international ne peut être ouvert que partiellement en anglais sous condition d'avoir une convention internationale stipulant que ces enseignements en anglais sont inclus dans la convention,
- Préciser l'évolution du cout par rapport à la maquette de l'habilitation précédente.

Mention GI :

- Préciser dans quelle mention va être proposé le parcours suite à la réunion avec les interlocuteurs de Saint-Etienne ayant conduit à refuser l'inclusion d'un parcours de l'UCBL dans leur offre historique de mention GI.

Laurent QUIQUEREZ s'étonne de découvrir cette décision, et demande si des signes avant coureur ne pouvaient pas laisser présager cette issue.

Hamed YAHOUÏ lui répond qu'un changement de position très récent de l'université de Saint-Etienne concerne le nombre d'Ue mutualisées.

Mention Master EEEA :

- De vérifier les effectifs données en M1 total différent de celui annoncé 107 au lieu de 120 dans le fichier coût, qui permet de bien faire apparaître les EC statutaires UCBL, des vacataires et des EC hors UCBL ,
- Utiliser la dernière version du fichier coût transmise par Sonia Fleck,
- Rectifier le nombre de crédits du semestre 3 du parcours ESE qui comporte 33 crédits,
- Bien faire apparaître précisément le parcours ESE qui n'apparaît pas actuellement dans le fichier coût,
- Tout UE portée par un établissement extérieur co accrédité doit supporter les coûts de ses UE (à mettre dans la bonne colonne),
- Toutes les UE du semestre 3 du parcours ESE sont à la charge de l'ECL, seuls les 12 crédits d'UE d'option UCBL seront pris en charge par GEP (Voir la remarque du directeur),
- Fournir au département la copie de la convention pour le parcours MIAF.

Sur un document annexe, à la demande de Sophie CAVASSILA, faire apparaître par parcours la répartition des 1000 heures gagnées annoncées par Hubert RAZIK par rapport à l'ancienne habilitation sans GP, GPA et CSSE.

Laurent QUIQUEREZ refait l'historique d'un parcours ESE, affiché séparément du parcours E12 bien qu'intimement mutualisés. Il rappelle que c'est une demande de la Formation Initiale de l'UCBL. Il fait remarquer que le cadre de l'accréditation, anciennement de l'habilitation, est que chaque établissement co-accréditant prend en charge ses propres enseignants ; donc, qu'il ne revient pas à l'établissement porteur de l'Ue de prendre en charge la rémunération des enseignants des co-accréditants.

Parcours GP :

- Prendre en compte les remarques de l'HCRES concernant les relations avec les industriels,
- Préciser le coût de la filière GP actuel avec son détail par U.E afin que nous puissions le comparer avec le coût de la nouvelle proposition,
- Faire apparaître les enseignements statutaires hors GEP comme décrit dans la procédure.

Licence professionnelle AII :

- Prévoir au moins une mutualisation des deux licences pro du département,
- Revoir le fichier coût en répartissant au prorata initial et alternance,
- Détailler la répartition des coûts entre fonds propres et heures FI GEP.

Licence professionnelle S2IP :

- Prévoir au moins une mutualisation des deux licences pro du département,

Cela représente au total à 10872 heures financées par le département et 1000 heures financées par FOCAL. Le potentiel du département est de 9000 heures.

La séance est levée à 12h45.

La Responsable administrative
Karine EPRON

Le Directeur du Département GEP
Hassan HAMMOURI